Indemnités de fin de carrière/Indemnités de licenciement

Bulletin de souscription

Partie assureur

Contrat N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Partie apporteur

Conseiller .....

Code apporteur |_|_|_|_|_|_|_|_|

L'entreprise contractante *(joindre un Kbis de moins de 3 mois)*

Raison sociale ..... Forme juridique .....

Adresse .....

Code postal |_|_|_|_|_| Commune .....

Code SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code APE (NAF) |_|_|_|_|_| Date de clôture du bilan |_|_| |_|_|

Tél. professionnel |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Convention collective appliquée *(indiquez le n° de la CCN et son libellé)* .....

Représentée par (signataire) : ❑ Mme ❑ M.

Nom de naissance ..... Nom d'usage .....

Prénom d'usage .....

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune de naissance(1) .....

Code postal de naissance |_|_|_|_|_| Pays de naissance .....

Agissant en qualité de.....

Domicilié n°et rue .....

Code postal |_|_|_|_|_| Commune ..... Pays .....

Numéro de la carte d'identité / passeport ..... Date de délivrance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de fin de validité |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(1) Précisez l'arrondissement de naissance si Paris, Lyon, Marseille (exemple : Paris 15ème)

Responsable du suivi de la gestion dans l'entreprise : ❑ Mme ❑ M.

Nom ..... Prénom(s) .....

Fonction .....

Adresse e-mail *(obligatoire)* .....

Tél. professionnel |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Avez-vous souscrit d'autre(s) contrat(s) chez Swiss Life ?

❑ non ❑ oui, précisez le nom commercial et le numéro du contrat .....

1. Caractéristiques du contrat Fidessur

Date d'effet retenue |0|1| |2|0| |

Catégorie du personnel concernée :

❒ Ensemble du personnel de l'entreprise ❒ Collège cadres et assimilés ❒ Collège non-cadres

❒ Autre personnel défini ci-contre, précisez .....

.....

.....

2. Prestations

❑ Elles intègrent les charges sociales patronales

❑ Elles n'intègrent pas les charges sociales patronales

Indemnité de licenciement souscrite : ❒ non ❒ oui

À noter que si cette option est souscrite, la totalité des versements effectués dans le cadre du présent contrat sera soumise à la taxe sur les conventions d'assurance de 9 %.

Ex. 1 : SwissLife Assurance et Patrimoine - Ex. 2 : Conseiller - Ex. 3 : Souscripteur

Modèle 14029 - 04.2017 - Création graphique : VA / Direction Coordination et Organisation Vie SwissLife

3. Versements

3.1 Versements programmés (frais de versements inclus : 2,75 %)

Modalité de paiement :

Périodicité

❒ Mensuelle[2] **OU** ❒ Trimestrielle[2]

- La première échéance sera obligatoirement à inclure au montant versé à la souscription (Cf. 3.3).
- Les dates d'échéance suivantes sont positionnées en fin de mois, passé un délai d'un mois calendaire suivant la date d'investissement du versement initial.

Montant fixe périodique fractionné

_____,___ € (A1)

A partir de la seconde échéance, payé par :

❒ **prélèvement automatique**
Joindre un RIB d'un établissement financier de France métropolitaine et la demande de mandat de prélèvement SEPA (Modèle 12724) dûment remplie et signée par le payeur des cotisations.

❒ **chèque**
Libellé à l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine.

❒ **virement**
À l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine sur le compte IBAN FR76 3148 9000 1000 2216 5770 747.
Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous invitons à respecter les informations suivantes dans l'intitulé de votre virement : n° de contrat – mois d'échéance – nom de la société.

OU

Pourcentage de la masse salariale

___,__ % soit un premier versement fractionné de _____,___ € (A2)

A partir de la seconde échéance, payé par :

❒ **chèque**
Libellé à l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine.

❒ **virement**
À l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine sur le compte IBAN FR76 3148 9000 1000 2216 5770 747.
Pour un traitement rapide de votre dossier, nous vous invitons à respecter les informations suivantes dans l'intitulé de votre virement : n° de contrat – mois d'échéance – nom de la société.

(2) Montant minimum de versement : 75 euros par mois ou 225 euros par trimestre.

3.2 ET / OU Versement libre réalisé à la souscription : _____,___ € (B)

(minimum de 500 €, frais de versements inclus : 2,75 %)

3.3 Montant total versé à la souscription (« A1 Ou A2 » + B) : _____,___ €

Le règlement du premier versement doit être exclusivement libellé en euros et effectué par chèque tiré sur le compte du Souscripteur auprès d'un établissement financier de France métropolitaine et libellé à l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine.
La devise de référence du contrat est l'euro. Tous les paiements afférents au contrat (versements, prestations) sont effectués exclusivement en euros.

4. Choix de supports d'investissement et des options d'arbitrage automatiques

L'entreprise souscriptrice doit choisir les supports d'investissement (a) ci-dessous. Elle a également la possibilité de choisir des options d'arbitrage automatiques (b) parmi celles proposées ci-après :

a) Support(s) d'investissement retenu(s)

Dans le tableau ci-contre, l'entreprise souscriptrice doit indiquer la répartition de ses cotisations selon les supports sélectionnés. *Le montant minimum investi sur chaque support (hors Fonds en Euros) ne peut être inférieur à 30 euros.* La liste des Unités de Compte éligibles au contrat figure à l'Annexe I des conditions générales du contrat. L'entreprise souscriptrice doit choisir des Unités de Compte figurant sur cette liste. S'agissant des Unités de Compte, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Nom du support		*Code ISIN*	*Répartition Cotisations périodiques*	*Répartition Versement libre*
Fonds à profil de gestion				
Sécurité	Fonds en euros	–	%	%
Prudent	SLF (Lux) Prudent R	LU0367327417	%	%
Équilibre	SLF (Lux) Harmony R	LU0367332680	%	%
Dynamique	SLF (Lux) Vitality R	LU0367334975	%	%
Autres fonds				
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
		Total	100 %	100 %

b) Options d'arbitrage automatiques

Possibilité de choisir l'une et / ou l'autre des options d'arbitrage ci-dessous :

❒ **Arbitrage automatique des plus-values**

Seuil : ❒ +15 % ❒ +20 % ❒ +25 % ❒ ..... % (minimum + 10 %)

sur les supports mentionnés ci-dessous

Code ISIN	*Nom du support*

❒ **Arbitrage automatique en cas de moins-values**

Seuil : ❒ - 15 % ❒ - 20 % ❒ - 25 % ❒ ..... % (minimum - 10 %)

sur les supports mentionnés ci-dessous

Code ISIN	*Nom du support*

5. L'entreprise reconnaît :

- avoir pris connaissance des conditions générales (Modèle 14029) du contrat, comportant en annexe la liste des Unités de Compte (Modèle 14030) éligibles au contrat ;
- que le collège des bénéficiaires du régime est objectivement défini et que tous les membres du collège sont obligatoirement adhérents au contrat ;
- avoir pris connaissance que les cotisations sont financées intégralement par l'entreprise et sont déductibles de son résultat fiscal au titre des frais généraux sous la condition que l'entreprise ait définitivement perdu la propriété et la disposition des sommes payées.

Fait à ..... le

L'entreprise (cachet et signature de son représentant habilité)

Le conseiller
J'atteste que les contrôles en application de la procédure « anti-blanchiment » ont été effectués selon les instructions en cours.
(pour transmission à l'Assureur du présent bulletin et du règlement)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non-traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la direction « gouvernance et qualité de la donnée » – 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du Médecin-conseil – 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L. 561-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec Swiss Life, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats. Les données des clients ou non clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, soit à la date d'expiration d'un contrat, soit du dernier contact émanant du client ou du prospect.